



### Modification de la signalétique Rue de Lunéville

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin d'information, deux panneaux stops ont été installés dans le haut de la Rue de Lunéville, à hauteur du carrefour avec la Rue de la Saucelle.

Deux autres stops seront aussi installés dans le bas de la Rue de Lunéville, à hauteur de la Rue de la Louvière.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette nouvelle signalisation.

### Interdiction de collecte de bonbons sur la voie publique à l'occasion de la fête d'Halloween

Suite à l'instauration du couvre-feu dans le département de Meurthe et Moselle, et au vu des prévisions alarmantes sur l'évolution de l'épidémie, **il a été décidé par l'ensemble du conseil municipal que la collecte de bonbons sur la voie publique et à domicile par les enfants à l'occasion de la fête d'Halloween est interdite sur tout le territoire communal.** Un arrêté municipal sera pris par le Maire et affiché aux lieux habituels.

Nous vous remercions de votre compréhension.

### Reconnaissance catastrophe naturelle

La commune va déposer auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle début janvier.

En effet, il nous a été demandé par la Préfecture d'attendre janvier 2021 pour le faire afin que le rapport sur la sécheresse de l'année 2020 établi par Météo France soit communiqué aux services préfectoraux.

Merci aux habitants qui ont constaté des dommages sur leurs habitations de nous adresser un courrier (ou mail) avec les photos des dommages ; Il conviendra également à chacun de prévenir son assurance par courrier.

